

Agriculture

Lors de mon élection à mon présent poste il y a précisé-ment un an aujourd'hui, je présumais que je l'occuperais plus d'un an, de fait je prévoyais que mon emploi durerait jusqu'à ma défaite à des élections subséquentes, jusqu'à ma démission ou ma mort. A ma connaissance, aucun de ces événements ne s'est produit. Je soutiens que cette façon d'agir porte atteinte à mes privilèges et je vous demande, monsieur l'Orateur, d'ordonner l'arrêt des travaux.

M. l'Orateur: Je suis persuadé que la question de privi-lège soulevée par le député est valable. Si j'étais César je dirais: «Qu'on fasse tomber le mur.» Je me contenterai seulement de signaler que la question sera examinée. Je suis certain qu'il y a un malentendu quelque part. Le député peut compter sur moi pour faire étudier la question sur-le-champ et je communiquerai avec lui dans quelques minutes.

* * *

● (1430)

AIR CANADA

L'ABANDON DE LA LIAISON SUDBURY-TIMMINS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, étant donné l'abandon par Air Canada de la liaison Sud-bury-Timmins et en raison aussi du refus de la Commis-sion canadienne des transports de rendre une décision avant le 31 décembre prochain au sujet du choix d'un autre transporteur, vu les ennuis et les contretemps qui en résultent pour les résidents du nord de l'Ontario, je demande l'autorisation de la Chambre, en vertu des dispo-sitions de l'article 43 du Règlement, de proposer, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre charge le ministre des Transports d'ordonner à Air Canada de maintenir un service voyageurs entre Sudbury et Timmins jusqu'à ce que la Commission canadienne des transports rende sa décision.

M. l'Orateur: La motion du député exige le consente-ment unanime. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE
CÉRÉALICULTURE ET D'ÉLEVAGE DU BÉTAIL—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande à soulever une question pressante dont l'étude s'impose d'urgence. En raison de l'angoisse, de la perturbation et de la confusion causées aux céréaliculteurs et éleveurs de bestiaux par suite des politiques fédérales conçues et mises en œuvre par des théoriciens de l'agriculture n'ayant aucune expé-rience pratique, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que le gouvernement établisse un programme d'internat selon lequel les théoriciens qui inventent et élaborent la politique agri-cole soient tenus de passer au moins deux ans dans une ferme, un

[M. O'Connor.]

ranch ou un parc d'engraissement, tous les sept ans, afin de ne pas perdre de vue les problèmes pratiques qui se posent à l'agriculture et les innovations dans l'industrie agricole.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: La motion est proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, et en tant que telle, elle exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE BLOCAGE VOLONTAIRE DES PRIX DES PRODUITS
PÉTROLIERS—L'ANNONCE D'UNE HAUSSE AU QUÉBEC
PAR UNE COMPAGNIE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Mon-sieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au sujet de l'an-nonce, faite par le premier ministre le 4 septembre, de l'imposition ou de l'adoption d'un blocage volontaire des prix quant aux dérivés du pétrole au Canada, sauf si le ministre était persuadé qu'une hausse du pétrole brut importé justifiait une augmentation des prix au pays. Le ministre nous dirait-il si la hausse des prix au Québec, annoncée hier par une compagnie canadienne, porte atteinte au gel des prix et si le gel est maintenu?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, à notre avis, l'annonce faite hier par la Compagnie va bel et bien à l'encontre du gel des prix. La Compagnie nous avait fait part de son intention à cette fin. Nous lui avons bien demandé de ne pas y donner suite, la priant d'attendre une décision à cet égard. Je crois pouvoir faire une annonce à la Chambre à ce sujet le 1^{er} novembre, mais je regrette que la Compagnie n'ait pas accédé à notre demande de ne pas hausser les prix ni à l'Est ni à l'Ouest, demande acceptée d'ailleurs par toutes les autres compagnies.

LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE BRUT VÉNÉZUÉLIEN ET
LE BLOCAGE AU CANADA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Mon-sieur l'Orateur, le ministre a dit dernièrement que, d'ici quelques semaines, la hausse récente du pétrole brut importé du Venezuela au Canada aurait des répercussions sensibles sur le prix de détail dans le Québec et les provin-ces Maritimes, j'aimerais savoir s'il faut en déduire que le gouvernement va renoncer au gel des prix en raison de la hausse appréciable du pétrole, ou s'il s'agit simplement d'un dégel partiel et, dans ce cas, le gouvernement a-t-il l'intention de fixer la hausse qu'il estimerait justifiable dans les prix de détail?